



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2021 Numéro de version 3 Révision: 08.03.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: GMPFAT - METAL5 - Premium Nettoyant FAP + Turbo

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie du produit PC0 Autre

Emploi de la substance / de la préparation Additif de carburant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / importateur / fournisseur:

SODITEN SAS ZA Les Marchais 28 480 LUIGNY Tel.: 02.37.29.50.50 Fax.: 02.37.29.55.00

www.metal5.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

01.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger GHS08

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité distillats légers (pétrole), hydrotraités

Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir. P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange de substances énumérées ci-après, éventuellement avec des ajouts non dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	50-100%
Numéro CE: 918-481-9	♦ Asp. Tox. 1, H304	
Numéro index: 649-327-00-6		
Reg.nr.: 01-2119457273-39		

(suite page 2)

FR

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2021 Numéro de version 3 Révision: 08.03.2021

Nom du produit: GMPFAT - METAL5 - Premium Nettoyant FAP + Turbo

(suite de la page 1) CAS: 27247-96-7 2-Ethylhexyl nitrate 10-25% EINECS: 248-363-6 Aguatic Chronic 2, H411; (1) Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332 Reg.nr.: 01-2119539586-27 CAS: 64742-47-8 distillats légers (pétrole), hydrotraités 2,5-10% EINECS: 265-149-8 Asp. Tox. 1, H304 Numéro index: 649-422-00-2 Reg.nr.: 01-2119456620-43 01-2119484819-18

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Les personnes, fournissant l'assistance, devraient éviter l'exposition au danger pour eux-mêmes comme pour autrui.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position qui facilite la respiration.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau avec beaucoup d'eau (Peut-être la douche).

Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes (au moins15 minutes), sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Si possible, retirer les lentilles de contact.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Rincer la bouche avec beaucoup de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Après ingestion du liquide, des gouttelettes de produit peuvent pénétrer dans les poumons (aspiration), de sorte que la pneumonie peut se produire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse régistant à l'alcool

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO2)

Gardez nuages de poussière / vapeur loin des points d'ignition.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Éviter de respirer les vapeurs et le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

(suite page 3)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2021 Numéro de version 3 Révision: 08.03.2021

Nom du produit: GMPFAT - METAL5 - Premium Nettoyant FAP + Turbo

(suite de la page 2)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.

Bien se laver les mains avec de l'eau après la manipulation.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Respecter les règles générales relatives à la prévention des incendies.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et les réservoirs:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Tous les produits dangereux doivent être placées au-dessus d'un bac de rétention.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:					
64742-47-8	64742-47-8 distillats légers (pétrole), hydrotraités				
TWA 8 HO	TWA 8 HOURS (EU) Valeur à long terme: 1200 mg/m³				
DNEL	DNEL				
Hydrocarb	Hydrocarbons, C10, Aromates, <1% Natphtalene				
Oral	Long-term - systemic effects	7,5 mg/kg bw/day (con)			
Dermique	Long-term - systemic effects	7,5 mg/kg bw/day (con)			
		12,5 mg/kg bw/day (wor)			
Inhalatoire	Long-term - systemic effects	32 mg/m3 (con)			
		150 mg/m3 (wor)			

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques:

Dans le voisinage immédiat de toute source d'exposition potentielle, les stations de lavage des yeux et des douches d'urgence doivent être disponibles.

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Assurer une ventilation adéquate.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection des mains:

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

Gants Neo-Nitrile™ 300 – NQA ou 0,65 (niveau 3). Épaisseur-0,35 mm.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

(suite page 4)

FR —

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2021 Numéro de version 3 Révision: 08.03.2021

Nom du produit: GMPFAT - METAL5 - Premium Nettoyant FAP + Turbo

(suite de la page 3)

Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≤ >240

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:

Utilisez des lunettes de sécurité qui répond aux exigences de la norme EN 166; dernières versions.



Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Prévenir les déversements d'atteindre les eaux de surface ou dans le sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Indications générales.

Aspect:

Forme: Liquide
Couleur: Jaune clair
Odeur: Caractéristique
Seuil olfactif: Non déterminé.
valeur du pH: Non déterminé.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé. Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé. Point d'éclair Non applicable. Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable. Température d'inflammation: Non déterminé Température de décomposition: Non déterminé.

Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion:

Inférieure:
Supérieure:
Non déterminé.
Pression de vapeur:
Non déterminé.

Densité à 20 °C:
Densité relative.
Non déterminé.
Non déterminé.
Non déterminé.
Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.
Non déterminé.
Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

Viscosité:

Dynamique:Non déterminé.Cinématique:Non déterminé.

Teneur en solvants:

Propriétés oxydantes : Ne contient pas de propriétés oxydantes.

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Stable dans les conditions recommandées.

(suite page 5)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2021 Numéro de version 3 Révision: 08.03.2021

Nom du produit: GMPFAT - METAL5 - Premium Nettoyant FAP + Turbo

(suite de la page 4)

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Lumière directe du soleil

Chaleur

Étincelles - feu

10.5 Matières incompatibles: Agents oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD	Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:				
ATE (Valeu	ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))				
Oral	LD50	6.392 mg/kg (rat)			
Dermique	LD10	7.324 mg/kg			
Inhalatoire	LD50/2 h	73,2 mg/m3			
64742-48-9	64742-48-9 Naphta lourd (pétrole), hydrotraité				
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)			
Dermique	LD50	>3.160 mg/kg (Lapin)			
Inhalatoire	LC50/4 h	21 mg/l (rat)			
27247-96-7	27247-96-7 2-Ethylhexyl nitrate				
Oral	LD50	960 mg/kg (rat)			
Dermique	LD10	1.100 mg/kg (ATE)			
Inhalatoire	LD50/2 h	11 mg/m3 (ATE)			
64742-47-8	64742-47-8 distillats légers (pétrole), hydrotraités				
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)			
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)			
Inhalatoire	LC50/4 h	>21 mg/l (rat)			
Hydrocarb	Hydrocarbons, C10, Aromates, <1% Natphtalene				
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)			
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Lapin) (OECD 402)			

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Indications toxicologiques complémentaires:

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(suite page 6)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2021 Numéro de version 3 Révision: 08.03.2021

Nom du produit: GMPFAT - METAL5 - Premium Nettoyant FAP + Turbo

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aqu	Toxicité aquatique:		
64742-48-9 Naphta lourd (pétrole), hydrotraité			
LC50/96h	2.200 mg/l (Pimephales promelas)		
EC50/48h	2,6 mg/l (Chaetogammarus marinus)		
27247-96-7 2	27247-96-7 2-Ethylhexyl nitrate		
LC50/96h	2 mg/l (poisson)		
EC50/48h	12,6 mg/l (Daphnia Magna)		
EC50/72h	3,22 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)		
64742-47-8	64742-47-8 distillats légers (pétrole), hydrotraités		
LC50/96h	45 mg/l (poisson) (Calculated)		
EC50/48h	10.000.000 mg/l (Daphnia Magna) (Calculated)		
Hydrocarbo	Hydrocarbons, C10, Aromates, <1% Natphtalene		
NOELR/72h	2,5 mgl (Pseudokirchneriella subcapitata)		
LL50/96h	≥2-≤5 mg/l (Oncorhynchus mykiss)		
EL50/48H	≥3-≤10 mg/l (Daphnia Magna)		
ErL50/72h	11 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)		

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Pollutant: Non

(suite page 7)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 08.03.2021 Numéro de version 3 Révision: 08.03.2021

Nom du produit: GMPFAT - METAL5 - Premium Nettoyant FAP + Turbo

(suite de la page 6)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la

convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients sont répertoriés.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/114

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H332 Nocif par inhalation.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Remarques pour formation. Prendre soin de la bonne information, instruction et formation des utilisateurs.

Date de la version précédente: 8-3-2021 Numéro de la version précédente: 2

Acronymes et abréviations:

ADN: Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieures (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

EC50: Effective Concentration, 50 percent

IOELVS: Indicative Occupational Exposure Limit Values

mPa.s: milliPascal per second

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

Cette information est basée sur le courant des données disponibles (fournisseurs de matières premières, chimie cartes, annexe VI) Voirégalement également le site internet : http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette signalétique, fiche produit est préparé avec le plus grand soin et correspond aux informations plus récentes sur la date de publication (figurant en haut de chaque page) au fournisseur sont connus. Le contenu de la fiche de données de sécurité n'est pas comme une garantie que le produit décrit des caractéristiques spécifiques ou convient à certaines fins. C'est l'obligation de l'utilisateur pour déterminer si le produit est approprié pour le but spécifique et la méthode d'application que

(suite page 8)

Page: 8/8

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2021 Numéro de version 3 Révision: 08.03.2021

Nom du produit: GMPFAT - METAL5 - Premium Nettoyant FAP + Turbo

(suite de la page 7)

l'utilisateur est voulu ou implicite. Cette fiche ne concerne que le produit spécifique et ne s'applique pas à une utilisation qui n'est pas définie ou est pour une utilisation du produit en combinaison avec d'autres matériaux et/ou de produits. C'est la responsabilité de l'utilisateur pour pouvoir utiliser le produit avec soin et d'observer les lois et règlements applicables. Le fournisseur décline toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects en raison de la mauvaise utilisation de cette fiche signalétique et/ou du produit qui y sont décrites.

- ED -